



D/L/125

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE
DES FINANCES

LA CURATELLE
PUBLIQUE

TOUR DE LA BOURSE
CASE POSTALE 51
MONTREAL, QUÉ
H4Z 1J6

Le 24 mars 1976

Me Paul-André Crépeau
Président
Office de Révision du Code Civil
360, rue McGill
Bureau 402
MONTREAL (Qué.)

SUJET: Rapport sur la famille

(deuxième partie)

Cher confrère,

Les recommandations formulées dans le projet en titre sont très fortes. C'est un changement radical avec le passé et ceci instaure vraiment un système de protection pour les personnes à protéger.

Le Curateur public souhaitait un système de protection a priori; personne n'est complètement satisfait. Cependant, je dois dire que le système proposé me paraît très bon et vaut la peine d'être essayé. A ce sujet, vous pouvez compter sur la collaboration entière du Curateur public et de son équipe.

Je vous sou mets ci-après quelques remarques des membres de la Curatelle publique qui ont parcouru votre rapport:

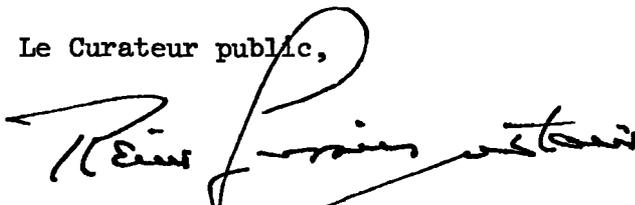
... 2/

- 2 -

- A. 62: Même s'il est établi que "l'administration des biens donnés, légués ou judiciairement attribués à une personne protégée et exclue de la gestion de son tuteur, est soumise à la surveillance du Curateur public", il serait nécessaire d'indiquer clairement dans le texte que le tiers appelé à administrer ces biens sera soumis à toutes les obligations d'un tuteur au mineur. Le tiers sera également passible des mêmes sanctions.
- A. 77: Au lieu de: "Les parents sont solidairement responsables envers lui de leur administration", inscrire: "Les parents sont solidairement responsables envers leurs enfants de leur administration". D'ailleurs, le texte anglais mentionne bien: "... to their children...".
- A. 103: Le tribunal devrait avertir le Curateur public de cette désignation d'un administrateur provisoire.
- A. 108: Il serait sage de rajouter: "... à sa demande, ou à celle de son tuteur ...".
- A. 135: Changer: "Les états financiers sont préparés par un comptable agréé dans les cas prévus par la loi" par: "Les états financiers sont vérifiés par un comptable agréé ...".

J'espère ces commentaires à votre satisfaction et vous prie de croire, cher confrère, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Curateur public,



REMI LUSSIER, Notaire

RL/mc